

# **PROTOCOLE SANITAIRE INTERNE COVID-19**

## **Règles générales applicables à tous les occupants et les visiteurs de la MAAC**

### **Les règles d'or à respecter**

1. Respectez les précautions d'hygiène
2. Préférez les activités à l'extérieur
3. Pensez aux personnes vulnérables
4. Gardez une distance d'1,5m avec les autres personnes
5. Limitez vos contacts rapprochés
6. Respectez les règles concernant les rassemblements

Le port du masque est obligatoire à tout moment, sur l'ensemble du site.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des visiteurs. Son utilisation sera rendue obligatoire à l'entrée.

Tout comportement allant à l'encontre des règles et consignes sanitaires pourra entraîner l'éviction des personnes concernées et l'annulation ou l'arrêt immédiat de l'activité en questions.

## **Consignes de fréquentation des espaces d'exposition**

### **Jauge**

Un maximum de 6 personnes sont autorisées dans les espaces de la MAAC, à raison de 2 personnes maximum par salle.

Les visites groupées ne sont pas autorisées jusqu'à nouvel ordre.

### **Réservation obligatoire**

La réservation est obligatoire avant de visiter les espaces d'exposition de la MAAC. Les visiteurs sont invités à réserver leur jour et horaire de passage sur la plateforme désignée à cet effet, et mentionnée dans la communication liée à l'exposition.

### **Durée de visite**

Chaque durée de visite sera de 60 minutes.

### **Port du masque**

Le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans.

### **Gestion des flux, entrées et sorties**

Les visiteurs devront suivre et respecter les consignes énoncées par la personne à l'accueil de la MAAC. Les accès pour entrer et sortir du site sont distincts et doivent être respectés.

### **Signalétique et sens de visite**

Une signalétique (marquage au sol) permet d'informer les visiteurs du sens de la visite à respecter. Les croisements et retours en arrière sont interdits.

Une seconde signalétique (murale) renseigne chaque visiteur du nombre maximum de personne autorisée dans chaque espace. Les visiteurs doivent respecter et appliquer ces consignes.

### **Services et mesures d'hygiène complémentaires à respecter**

Les consommations et services catering, ainsi que l'accès aux vestiaires sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.

Les informations renseignées par les visiteurs lors de leur réservation (nom + email + téléphone) seront conservées pendant 14 jours, dans le cadre du système de traçage COVID19.

Les visites des ateliers des artistes résidents est interdite à toute personne extérieure. Les artistes résidents sont également tenus de respecter les consignes du protocole sanitaire mis en place à la MAAC.